

C.N.A. COMPTE RENDU 25 et 26 janvier 2020 Pessac

Sont présents :

Les membres du C.N.A. :

Alexandre Fuster (coordinateur)	AURA
Alexandre Davion	NA
Julie Vincent	IDF
Nelly Estier	BPL
Patrick Benoit	NA
Sébastien Dotte	NA
Sébastien Le Page	CA
Christophe Forlay	AURA
Guillaume Choisnard	IDF

Responsable Régionaux de l'Arbitrage (RRA) :
Aucun

Excusés / représentés :

Thomas de Trebons	CA
Martine Urrutigoity	PM

Non excusés :
Aucun

Invités :

Aucun

Inscription des divers

- Proposition de Serge Ceaux sur la position des arbitres sur coup-franc
- Proposition de Stéphane Bardet sur le championnat jeune
- Quota d'arbitrage pour les clubs au-dessus de 4 arbitres
- Proposition de la CRHS IDF pour la gratification des arbitres

1 Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du CNA précédent est approuvé à l'unanimité des présents.

1.1 Point sur les actions du CNA

	ACTION	STATUT
CNA-2012 §3.4 G. CHOISNARD	Centraliser et créer un tableau des arbitres Français internationaux indiquant les compétitions auxquelles ils ont participé.	Tableau fait. Le transférer en Google sheet et le compléter collégalement.
CNA-2014 §2.2 A. FUSTER A. DAVION	Préparer un exemple du type de vidéo souhaité pour la théorie AN2 pour identifier le temps nécessaire pour réaliser un dossier de formation. Prévoir de faire une session vidéo (arbitre + jeu) à l'occasion des championnats de France. Activité peu évidente ; avoir la bonne séquence vidéo, prendre le temps du montage, etc.	Séquence de film à réaliser sur le prochain stage pratique. Contacter More-Sport pour voir s'ils peuvent nous aider sur ce sujet.
CNA-2016 §2.2 A. FUSTER P. BENOIT	Rédiger un mémo sur l'organisation des formations d'arbitres (processus d'inscription, date des sessions, nombre de candidats, etc.).	Extraire cette partie du mémoire de formation EF2 et le mettre en ligne sur le site de la CNHS. A modifier pour intégrer la nouvelle formation théorique.
CNA-2016 §6 S. DOTTE	Finaliser et diffuser l'article sur la règle de l'avantage (relecture interne CNA avant diffusion via la lettre d'information de la CNHS).	A compléter avec la notion de seconde faute « plus avantageuse ».
CNA-2016 §6 A. DAVION	Rédiger un article précisant les évolutions apportées à la règle du coin en 2015 (relecture interne CNA avant diffusion via la lettre d'information de la CNHS).	Fait. A diffuser.
CNA-2017 §3.7 S. DOTTE	Rédiger une demande pour la CNHS de n'autoriser qu'une année blanche supplémentaire pour les entraîneurs équipe de France, uniquement lors d'une année durant laquelle un championnat international se déroule.	Abordé en CNHS. Modifier l'article sur les conditions pour qu'un arbitre reste actif avec ce nouvel élément (uniquement année mondial).
CNA-2018 §2.3 Coordinateur CNA	Proposer les versions 2 et 3 de réforme des quotas d'arbitres par équipe à la CNHS d'avril et de fait la modification des règles Fr.6.2 et Fr.6.3	Proposé à la CNHS : version 2 validée pour une mise en œuvre en septembre 2021. Voté en CNHS de sept. 2019 : année de mise en œuvre 2021/2022. @S. DOTTE : intégrer la modification dans la règle du jeu.
CNA-2018 §2.4 G. Choisnard	Demander des devis pour les lycras (floqués et non floqués), bonnets, etc.	Devis réalisés pour les lycras. Réalisation en cours pour l'ensemble des AN2. Poursuite de l'action pour les gants MAGID Q=200 (Guillaume) et sifflets Q=120 (Thomas).
CNA-2018 §3.7.3 S. LE PAGE	Contacteur les AN3 actif afin de déterminer s'ils sont toujours intéressés pour arbitrer à l'international.	A réitérer en 2019.
CNA-2018 §4.1 Coordinateur CNA	Proposition de règle Fr.14.2.4.1 à voter en CNHS.	Validé en CNHS. Règle à modifier.
CNA-2018 §4.3 Coordinateur CNA	Proposition de règle Fr.17.1.1.3 et Fr.17.1.1.3.1 à voter en CNHS.	Validé en CNHS. Règle à modifier.
CNA-2019 A. FUSTER	Difficulté pour savoir quand sont disponibles les infos sur les championnats (calendrier, inscriptions, etc.). Vérifier si la newsletter du site hockeysub est toujours active. A défaut, diffuser l'information aux présidents de région.	La newsletter est abandonnée. La nouvelle version du site CNHS ne permet pas de mise à jour aisée. A traiter par la CNHS.
CNA-2019 A. DAVION / S. DOTTE	Prendre contact avec les responsables des règles des nations pour faire des propositions communes aux prochains mondiaux.	Le lobbying et la préparation des demande doit être traitée idéalement un an avant la réunion du mondial élite.
CNA-2019 §1.2 A. FUSTER	Demander une diffusion plus rapide du CR de CNHS ; au plus tard avant la réunion suivante (CR d'avril avant septembre, CR de septembre avant avril).	

ACTION		STATUT
CNA-2019 §2.3 J. VINCENT, A. DAVION, P. BENOIT, S. DOTTE	Réforme de la formation théorique AN2 Finaliser les questions / réponses pour le volume 1 et 2	
CNA-2019 §2.3 A. FUSTER, J. VINCENT	Réforme de la formation théorique AN2 Mettre en ligne le formulaire Google et le référencer sur le site de la CNHS (faire un article CNA dédié)	
CNA-2019 §2.4 A. FUSTER	Demander à la CNHS si le budget pour de l'arbitrage à 3 pourra être considéré les années à venir pour couvrir D1 H+F manches 1 et 2 et D2 H+F avec 3 arbitres aquatiques ; évoquer la possibilité d'augmenter le tarif des inscriptions en championnat de France de 60 € pour les championnats concernés.	Souhaité par la CNHS mais le budget n'est pas disponible pour assurer la présence des arbitres.
CNA-2019 §2.4 A. FUSTER	Présentation de l'arbitrage à 3 aquatiques Quelques points sont à compléter avant diffusion plus large sur le site de la CNHS.	A tous les membres du CNA : visionner la présentation et envoyer les remarques à A. Fuster
CNA-2019 §2.5 A. FUSTER	Mettre en ligne les dernières versions de la grille et des fiches d'évaluation des arbitres sur le site CNHS.	A extraire du mémoire EF2 d'A. Fuster. En fonction des capacités de publication sur le site de la CNHS.
CNA-2019 §3.1 A. FUSTER	Sensibiliser les managers EdF pour anticiper au mieux les dates et lieux des stages.	
CNA-2019 §3.1 A. FUSTER	Demander à la CNHS de disposer d'une personne dédiée (FFESSM ou CNHS) en charge de la recherche et de l'allocation des bassins pour les compétitions	Présenté en CNHS.
CNA-2019 §3.5 S. LE PAGE / C. FORLAY	Faire un rappel de la règle relative aux délais de remboursement aux arbitres.	Mis à jour sur la convocation des arbitres et dans le mail de convocation.
CNA-2019 §3.6.2 A. FUSTER	Faire une proposition de modification du règlement intérieur du CNA pour inclure les fautes et sanctions envers les arbitres.	Inclure le tableau du CR du CNA 2019.
CNA-2019 §4 A. FUSTER	Présenter les propositions de modification de règles à la CNHS.	Fait en CNHS d'avril puis de septembre.
CNA-2019 §4.4 S. DOTTE	Temps de pénalité de 1 minute. Pour le prochain CNA, une proposition est de s'approprier le tableau international pour avoir une proposition de ce que serait l'application d'une minute de pénalité.	Proposition synthétique à faire post-CNA sur la base du tableau d'A. Fuster. Mise en forme avec la notion d'impact sur le jeu.
CNA-2019 §4.4 J. VINCENT	Faire un article sur l'obstruction pour faire un rappel de la règle aux arbitres.	
Action permanente S. DOTTE	Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.	Annuaire supprimé du site de la CNHS.
CNA-2020 §2.2 P. BENOIT	Modifier la fiche d'inscription et la fiche de publication des résultats AN1, puis la communiquer à R. Gillet pour mise à jour sur le site de la CNHS	
CNA-2020 §2.3 J. VINCENT	Rédiger une note explicative pour améliorer la formation AN1 afin d'être diffusée aux RRA, présidents de région et aux arbitres.	
CNA-2020 §2.5 P. BENOIT	Rédiger une fiche de poste du Responsable de l'Arbitrage en compétition.	
CNA-2020 §2.6 P. BENOIT	Centraliser le travail déjà effectué sur les questions/réponses pour la formation théorique des arbitres sous format Excel pour fin février.	
CNA-2020 §2.6 A. FUSTER	Dispatcher le travail sur les questions/réponses pour la formation théorique aux membres du CNA.	
CNA-2020 §2.6 TOUS	Finaliser les questions/réponses pour la formation théorique des arbitres (objectif fin de saison)	
CNA-2020 §3.4 G. CHOISNARD	Demander un devis pour un short noir pour les arbitres.	
CNA-2020 §3.6.2 S. DOTTE	Rédiger une demande sur l'arbitrage par les jeunes pour avis au CNC.	

ACTION		STATUT
CNA-2020 §3.6.4 A. FUSTER	Rédiger une proposition sur le principe de gratification des arbitres pour supporter Dominique dans la démarche auprès de la fédération.	
CNA-2020 §3.6.6 S. DOTTE	Contacteur Rémy GILLET pour connaître les capacités de publication sur la nouvelle version du site web de la CNHS.	
CNA-2020 §5 TOUS	Rédiger les fiches de son poste idéalement avant la fin juin 2020.	
CNA-2020 §6 A. DAVION	Contacteur MoreSport pour discuter des possibilités d'utiliser leurs canaux de communication pour diffuser des informations du CNA.	
CNA-2020 §6 A. DAVION	Créer l'adresse mail dédiée à la communication du CNA et communiquer le compte à A. Davion et N. Estier	

1.2 Bilan de la CNHS de septembre

- Compte rendu de la CNHS de septembre non encore diffusé officiellement, cependant transmis en préliminaire aux collègues. C'est un problème pour la prise en compte des décisions par les collègues et les régions.

2 Formations

2.1 Bilan des formations 2018/2019 (AN2)

Pour cette saison, 11 candidats ont participé à la formation AN2. 11 candidats se sont présentés à l'examen et seulement 4 candidats reçus.

- Stage France à La Rochelle : 6 candidats
- Stage France à Clermont : 5 candidats
- Championnat Junior à Chateaubriand : 5 candidats
- D1 manche 2 à Clermont : 6 candidats
- Examen : D4 à Berck 5 candidats, 2 reçus
- Examen : D3 à St Briec, 6 candidats, 2 reçus

La problématique vient du fait que le niveau d'arbitrage AN1, surtout pratique, n'est pas suffisant.

Un des candidats reçu n'est pas inscrit comme AN1 sur le site de la FFESSM bien qu'il ait son bordereau de validation AN1. A notre niveau, il ne nous est pas possible de vérifier informatiquement.

Pour l'inscription à la formation, il sera demandé aux candidats de transmettre au responsable de la formation en PDF le document résultant du flashage du QR Code de la licence du candidat.

Saison 2019/2020 :

- 14 candidats inscrits, dont 2 en candidats libre
- Stage France à La Rochelle : 3 candidats
- Stage France à Abbeville : formation annulée
- Prochain stage France à Mantes La Ville : 7 candidats maximum
- Prochains stages pratique compétition :
 - Manche 2 au Puy
 - Juniors & Minimes à Chateaubriand
- Priorité suivant les inscriptions à la formation

Rappel : le stage de formation théorique est remplacé par le questionnaire en ligne. Les stages pratiques se déroulent sur les stages équipe de France (généralement en janvier) et sur les compétitions de l'année en fonction du calendrier national et des vœux des candidats.

Pour l'organisation des stages :

- Les inscriptions des candidats sont gérées par le responsable des formations (P. BENOIT)

Pour les formateurs :

- Pour les stages France, les formateurs seront demandés par le responsable des formations (P. BENOIT)
- Pour les stages compétition en championnat, les formateurs seront demandés par le responsable des arbitres (C. FORLAY)

Communication : faire un rappel au bon moment (fin juin et dernière semaine d'août / première de septembre) pour la date limite d'inscription à la formation (1^{er} octobre).

2.2 Formations AN1

Rappels :

- La formation AN1 doit assurer les parties théoriques et stage pratique, il est également souhaité que l'examen soit fait dans la région ayant assuré la formation.
- L'examen doit comprendre l'évaluation théorique et pratique et ne doit pas être cumulé avec la formation.
- L'examen ne doit pas être découpé, surtout entre différentes régions fédérales, pour l'homogénéité de l'évaluation et pour l'aspect administratif lié à la validation.

Rappel aux présidents de jury d'examen AN1 :

- Les résultats des examens doivent être transmis au responsable national de l'arbitrage (fiche de résultats disponible sur le site de la CNHS).
- Les résultats doivent être saisis sur le site de la FFESSM.

@ P. BENOIT : Modifier la fiche d'inscription et la fiche de publication des résultats AN1, puis la communiquer à R. Gillet pour mise à jour sur le site de la CNHS.

2.3 Comment améliorer la transition AN1 vers AN2 ?

Discussion autour du niveau des AN1 lors de l'obtention de l'AN1 et du niveau requis pour se présenter à la formation AN2.

Les problèmes constatés lors de la formation AN2 :

- La méconnaissance des règles ; certains candidats indiquent ne pas avoir ouvert les règles
- Le manque des bases de l'arbitrage (gestes, position)
- Le manque de pratique et d'expérience ; candidat avec un an d'expérience AN1 i.e. 5 à 8 matchs

Pour la méconnaissance des règles, il peut être envisagé de leur faire passer le questionnaire théorique qui deviendrait un prérequis à l'inscription à la formation AN2.

Pour les bases de l'arbitrage, cela pourrait passer par un accompagnement en région par le RRA ou des AN2 de la région, pour les régions en défaut d'AN2, un formateur AN2 peut être sollicité pour ce rôle.

Une alternative ou un complément peut passer par une participation accompagnée à une compétition ou un stage France.

Il serait nécessaire d'avoir une prise de conscience des régions, président de région et RRA, sur ce sujet.

@ J. VINCENT : Rédiger une note explicative pour améliorer la formation AN1 afin d'être diffusée aux RRA, présidents de région et aux arbitres.

2.4 Formateurs d'arbitres

Thomas CREQUIS (AURA) ne souhaite pas être formateur mais accepte d'aider lors des formations.

Vincent HEURTAUT (IDF) est validé comme formateur d'arbitre.

Pour 5, Contre 0, Abstention 4

Sont proposés pour être observé dans l'optique d'être formateur arbitre (à observer par les formateurs et membres du CNA) :

- Benoit ROBERT (IDF)

Pour tous les formateurs, merci d'être plus réactifs sur vos réponses aux sollicitations pour les formations.

2.5 Responsable de l'arbitrage

Il serait souhaitable de clarifier le rôle du RA et préciser les contraintes à considérer pour définir les arbitres d'un match.

@ P. BENOIT : Rédiger une fiche de poste du Responsable de l'Arbitrage en compétition.

2.6 Réforme de la formation AN2

Gros travail de rédaction des questions / réponses assuré par J. Vincent et A. Davion. Poursuivre la rédaction des questions / réponses puis mise en ligne via un formulaire Google à faire pour le démarrage de la prochaine saison.

@ P. BENOIT : Centraliser le travail déjà effectué sur les questions/réponses pour la formation théorique des arbitres sous format Excel pour fin février.

@ A. FUSTER : Dispatcher le travail sur les questions/réponses pour la formation théorique aux membres du CNA.

@ Membres du CNA : Finaliser les questions/réponses pour la formation théorique des arbitres (objectif fin de saison).

3 Gestion des arbitres

3.1 Bilan des arbitrages 2018/2019

Problèmes cette saison :

- Il y a eu 1 désistement d'arbitre par compétition
- Toujours peu, voir pas, d'arbitre pour la Coupe des Régions (4 arbitres présents).
- Difficulté de disposer de la feuille d'émargement post-compétition de la part du Commissaire pour valider la présence des arbitres et assurer les remboursements.

L'effectif des arbitres reste constant à 160 arbitres AN2, 36 inactifs (+11 vs 2017/2018), en enlevant les arbitres qui n'ont pas formulé de vœux, il y avait 123 arbitres actifs pour un besoin de 141 arbitrages.

3.2 Validation des arbitres inactifs

7 arbitres sont passés inactifs au 1er octobre de cette saison.

Le changement de statut actif/inactif intervient au 1er octobre suivant.

4 arbitres ont demandé leur année blanche cette saison.

1 grossesse signalée dès le début de la saison.

9 arbitres n'ont pas formulé de vœux avant le CNA de janvier, nombre en hausse.

A noter qu'Olivier Bain, Paul Barro et Olivier Flandrin ont bénéficié de leur dispense dans l'année des mondiaux.

Il y a 111 arbitres actifs ce jour pour 121 arbitrages à effectuer (hors stages équipes de France).

3.3 Répartition des arbitres 2019/2020

Voir fichier Excel de la gestion des arbitres.

3.4 Equipement des arbitres

Bon retour des arbitres sur la fourniture du kit arbitre.

Les gants sont commandés, ils devraient arriver avant la D1 manche 2.

L'utilisation de ce kit lors des compétitions (t-shirt, lycra, gants) est une obligation dans le cadre de l'homogénéisation du corps arbitral.

Il serait intéressant de compléter le kit avec un short pour le bord du bassin, de couleur noire pour respecter la recommandation CMAS.

@ G. CHOISNARD : demander un devis pour un short noir pour les arbitres.

3.5 Gestion financière

Pour la manche 1, sur 24 arbitres, seulement 8 dossiers reçus dans les délais.

Plusieurs retours d'arbitres sur les montants maximums remboursés surtout sur les déplacements (maximisés au tarif SNCF). Lorsque qu'un arbitre déroge aux règles d'usage, il est demandé aux arbitres de fournir une capture d'écran du tarif SNCF et des éléments de contexte éventuels pour aider à justifier le dépassement.

Rappel : les frais de réunions (CNA par exemple) et d'arbitrage lors des stages Equipe de France sont à envoyer à Hélène FAUQUEUX (Botnuit 56150 Guénin), les frais d'arbitrage (arbitres en compétition nationale) sont à envoyer à Sébastien LE PAGE (18 rue Charles de Gaulle 77320 Chevru).

Rappel aux arbitres : il est important de respecter le délai de deux semaines après la compétition afin que le bilan financier puisse être traité par la FFESSM (délai maximum d'un mois).

A défaut, la synthèse est faite en fin de saison, mais cela représente un travail fastidieux pour le responsable du budget et ne permet pas d'avoir un bilan financier avant la fin de la saison.

3.6 Etude de cas particuliers

3.6.1 Proposition de Serge Ceaux sur la position des arbitres sur coup-franc

L'idée serait, en arbitrage à 2, de changer le positionnement des arbitres aquatiques : au lieu de marquer la ligne à 2 sur un coup-franc, je propose de marquer la ligne avec 1 seul arbitre (a priori celui qui signale la faute), pour surveiller les éventuels faux départ des défenseurs ; le deuxième arbitre se met dans l'axe du tireur pour surveiller le tir, et éventuellement arbitrer entre un tir dangereux et un arrêt irrégulier du palet. Il peut aussi avoir à positionner le palet pendant que l'autre arbitre marque la ligne. Il assumerait ainsi ce qui est normalement dévolu au troisième arbitre lors d'un arbitrage à trois.

Je sais que le principe qui prévaut est de coller au maximum aux règles internationales pour ne pas perturber les joueurs lors des compétitions internationales. En l'occurrence, cette règle ne devrait pas trop les perturber puisque l'arbitrage se fait systématiquement à 3 à l'international...

A contrario, il est très difficile d'arbitrer entre un tir dangereux et un arrêt irrégulier du palet sur les coup-francs, et cela génère de nombreuses contestations et de pertes de temps.

L'idée est pertinente et intéressante, toutefois, une difficulté se pose pour l'arbitre qui sera située derrière pour rattraper le jeu qui sera certainement projeté vers l'avant. C'est particulièrement vrai sur les zones près des buts. Pour rappel, l'arbitre aquatique doit toujours se positionner devant l'action pour avoir la meilleure vision du jeu possible.

La proposition n'est pas retenue.

3.6.2 Proposition de Stéphane Bardet sur l'arbitrage des jeunes en championnat jeune

Comme discuté au bord du bassin, au handball en catégorie jeune, les arbitres jeunes peuvent arbitrer encadrés par un tuteur à partir de 12 ans des matchs jusqu'à leur catégorie d'âge sauf exception.

Donc je disais qu'au hockey, ils peuvent passer l'AN1 à partir de 16ans donc pourquoi pas les faire arbitrer en championnats de France benjamin et/ou cadets accompagnés d'un tuteur jusqu'à leur 18 ans ou plus, âge où ils peuvent passer l'AN2.

L'idée est intéressante pour inciter les jeunes à passer l'arbitrage et qu'ils arrivent avec une expérience accrue de l'arbitrage à la formation arbitre.

Le principe pourrait être le suivant : un junior (16-18 ans) possédant l'AN1 supervisé par un AN2 désigné par le CNA, convoqué sur la compétition (ou un formateur ?) en championnat de France dans les catégories inférieures (jeunes : benjamins, minimes, cadets).

Les jeunes seraient considérés comme stagiaire, les frais ne seraient donc pas pris en charge par la CNHS ; les frais peuvent être pris en charge par leur région ou leur club au titre de la formation.

Les jeunes intéressés devront s'inscrire auprès du responsable des formations nationales afin que le CNA puisse positionner des arbitres, éventuellement formateur, pour les encadrer.

Une autre proposition dans cette veine serait d'ouvrir l'AN1 à partir de 14 ans (catégorie cadet) mais limité à l'arbitrage en régions dans les catégories inférieures (benjamins et minimes).

Sur ce point le CNA est favorable pour rester à 16 ans, mais l'avis du CNC serait intéressant en considérant la maturité de certains cadets.

Question : existe-t-il des contraintes ou recommandation jeunesse et sport vis-à-vis de l'âge ?

@ S. DOTTE : rédiger une demande sur l'arbitrage par les jeunes pour avis au CNC.

3.6.3 Proposition de Stéphane Postal sur le quota d'arbitrage pour les clubs au-dessus de 4 arbitres

Conscient de la difficulté à avoir des équipes complètes d'arbitres dans les différents championnats de France, et du besoin d'y remédier.

La solution mise en avant pour 2022 est un vrai danger pour les clubs et en particulier les plus gros. Aucune structure n'est à l'abri de perdre d'un coup plusieurs AN2 (grossesses, raison pro, déménagement, santé, choix sportif, retraite et j'en passe...). La sanction serait alors de priver au moins une équipe de ce club de championnat, et souvent ce sera l'équipe élite qui sera privilégiée ainsi que les jeunes, et ce seront les fondateurs et les dirigeants qui seront sanctionnés car jouant en équipe 2, alors que ce sont eux qui souvent sont les AN2 et donnent beaucoup au ok en plus des arbitrages. On tire sur les plus généreux et les plus moteurs.

Pour autant, il faut des solutions.

Aussi, nous proposons de garder la règle 2022, en y accordant une dérogation.

Pour une association ne pouvant fournir le nombre d'AN2 (ou AN3) correspondant aux équipes inscrites en championnat de France, une dérogation peut être accordée à la condition que le nombre d'arbitrages nationaux pour la saison corresponde au nombre d'arbitres qu'il aurait fallu pour respecter la règle.

Il s'agit de faire supporter aux arbitres du club le(s) arbitrage(s) manquants.

Du point de vue du nombre d'arbitrages effectués, cela revient au même avec la règle qu'avec la dérogation, la déroq ne pénalise donc pas l'objectif visé par le changement de règle.

La problématique concerne les clubs présentant un grand nombre d'équipe vis-à-vis de l'évolution votée la saison dernière.

Le principe serait de considérer le nombre d'arbitrage plutôt que le nombre d'arbitre ; de fait cela ouvre la possibilité à un club d'être couvert par un nombre réduit d'arbitre effectuant plusieurs arbitrages par ans.

Cette proposition répond au besoin du nombre d'arbitre pour les compétitions, mais cela ne favorise pas le développement et le renouvellement des arbitres.

Il faut également considérer les départs d'arbitres des clubs et donner une tolérance aux clubs dans cette situation. En cas de réduction du nombre d'arbitres dans un club, le club devra inscrire au moins un candidat arbitre AN2 par arbitre manquant la saison du départ et valider sa formation dans les deux ans afin de régulariser la situation. Cette solution n'étant valable qu'une saison. Dans le même temps, les arbitres du club devront assurer les quotas d'arbitrages pour les équipes engagées.

Proposition à présenter en CNHS.

3.6.4 Proposition de Pascal BLANC, CRHS IDF pour la gratification des arbitres

Voir la proposition en Annexe A.

Point évoqué avec D. RUAUX avant le CNA. L'objectif étant de présenter une demande à la fédération.

@ A. FUSTER : Rédiger une proposition sur le principe de gratification des arbitres pour supporter Dominique dans la démarche auprès de la fédération.

3.6.5 Contrôle des licences

Capacité d'utiliser le QR Code de la licence pour disposer des informations sur le licencié.

Cette nouvelle capacité permet aux clubs de communiquer les QR Code en amont de la compétition afin d'assurer la vérification des licences avant le week-end de la compétition.

3.6.6 Site de la CNHS

@ S. DOTTE : Contacter Rémy GILLET pour connaître les capacités de publication sur la nouvelle version du site web de la CNHS.

3.7 Gestion des AN3

3.7.1 Bilan des compétitions 2018/2019

Championnat d'Europe Elite à Castellon (Espagne), du 27 juillet au 4 août 2019

Arbitres Français présents : Jean GATIGNOL et Olivier MARTINEZ.

Manque d'organisation global sur le championnat ; Jean a été sollicité pour assurer une partie de la gestion de la compétition.

Championnat du Monde U19 / U23 à Sheffield (UK), du 14 au 24 août 2019

Arbitres Français présents : Sébastien LE PAGE (assesseur), Benoit ROBERT et Alexandre FUSTER (assesseur).

Nathan PEAL était responsable de l'arbitrage. Il a souhaité impliquer les arbitres pour permettre un retour sur les assesseurs. Le classement final communiqué à la CMAS n'est pas cohérent avec le classement émis par les assesseurs ; une demande de clarification/correction est en cours vers la CMAS.

La CMAS souhaite une modification du principe des assesseurs.

3.7.2 Compétitions internationales à venir

Championnat du monde à Gold Coast (Australie), du 20 juillet au 2 août 2020

La CNHS a demandé 4 arbitres correspondant aux 4 équipes de France inscrites.

La délégation Française part du 16 juillet au 3 août 2020. Seconde date retour le 9 août 2020.

Arbitres Français s'étant déclarés : Julie VINCENT, Alexandre FUSTER, Sébastien LE PAGE, Alexandre DAVION, Christophe FORLAY, Guillaume CHOISNARD.

(post CNA) Arbitres retenus : Alexandre DAVION, Alexandre FUSTER, Christophe FORLAY et Guillaume CHOISNARD.

3.7.3 Liste des AN3

Restent AN3 actifs : Xavier Beaulieu, Patrick Benoit, Maxime Blondel, Guillaume Choisnard, Alexandre Davion, Thomas des Mares de Trébons, Sébastien Dotte, Loïc Fauqueux, Christophe Forlay, Alexandre Fuster, Jean Gatignol, Sébastien Le Page, Olivier Martinez, Vincent Pierron, Dominique Ruaux, Thierry Tirard, Julie Vincent.

@ S. LE PAGE : contacter les AN3 actif afin de déterminer s'ils sont toujours intéressés pour arbitrer à l'international.

Pour rappel, les critères pour devenir AN3 sont rappelés dans le règlement intérieur du CNA.

4 Règles du jeu

La CNHS et les équipes de France rappellent que notre intérêt est que les règles Françaises soient aussi proches des règles internationales que possible.

4.1 Restructuration des règles Française en 3 volumes

Lors du dernier Rules Meeting lors des championnats du Monde à Québec, les règles CMAS pour le Hockey Subaquatique ont été modifiées dans leur structure pour être uniforme des autres commissions, les règles ont été restructurées en 3 volumes :

- Volume 0 : Procédures et Obligations pour les compétitions de Hockey Subaquatique, ce volume spécialisant les Procédures et Obligation des compétitions CMAS (toutes commissions).
- Volume 1 : La définition du terrain de jeu et des équipements.
- Volume 2 : les règles du jeu.

Dans ce cadre, certaines règles ont été déplacées d'un volume à l'autre, principalement entre le volume 1 et le volume 0.

Par soucis de cohérence, les règles Françaises vont évoluer vers cette nouvelle décomposition.

Le volume 0 sera totalement spécifique pour la France et regroupera les règles d'organisation de nos championnats, les catégories d'âge, etc.

Les volumes 1 et 2 resteront proches des versions précédentes, modulo les parties déplacées dans le volume 0 et les modifications de chapitres.

4.2 Suppression des versions Françaises pour lesquelles les règles internationales ont évolué dans le sens des règles Françaises

4.2.1 But

La règle internationale a évolué pour se rapprocher de la règle Française (étape intermédiaire de synchronisation entre arbitres, index levés). Il est donc proposé de rallier la règle internationale.

Wi.13.1.8 But

Un but est signalé d'abord par le signal d'arrêt de jeu, puis par les deux bras levés droit en l'air, mains ouvertes.

Fr.13.1.8 But

Un but est signalé d'abord par le signal d'arrêt de jeu, puis par les deux bras levés droit en l'air, mains ouvertes. Afin d'éviter une discorde entre les deux arbitres aquatiques avant de lever le bras, ils devront se confirmer que le but est valide en pointant leur deux index vers le haut, au niveau de la tête.

Devient :

13.1.8 But

La séquence de gestes pour signaler un but est le signal d'arrêt de jeu suivi par les deux bras levés en l'air avec les mains ouvertes. Pour éviter un désaccord ou une confusion entre tous les arbitres, avant de lever leurs bras, tous les arbitres doivent confirmer que le but est valide en pointant leurs index vers le haut, au niveau de leur tête

4.2.2 Avantage

La règle internationale a évolué pour se rapprocher de la règle Française (signe effectué au-dessus de l'eau). Il est donc proposé de rallier la règle internationale.

Wi.13.1.24 Une faute a été observée mais on applique la règle de l'avantage

C'est un signal effectué sous la surface de l'eau que l'arbitre effectue par une rotation de la main, en pointant l'index, les autres doigts pliés en poing. Le but de cette action est de montrer aux joueurs que l'arbitre a vu une faute et que, pour le moment, il applique la "Règle de l'Avantage". Ce signal doit éviter la frustration des joueurs et les possibles représailles.

Fr.13.1.24 Une faute a été observée mais on applique la règle de l'avantage

C'est un signal au-dessus de l'eau, de façon à ce qu'il soit clairement visible de l'arbitre principal. L'arbitre aquatique effectue une rotation de la main, en pointant l'index, les autres doigts pliés en poing tant que l'avantage est en cours. Le but de cette action est de montrer à l'arbitre principal que l'arbitre aquatique a vu une faute et que, pour le moment, il applique la "Règle de l'Avantage".

Devient :

13.1.24 Une faute a été observée mais on applique la règle de l'avantage

Lorsqu'il atteint la surface, le signal est fait au-dessus de l'eau pour indiquer qu'un avantage est en cours. Un arbitre pointe son index, les autres doigts pliés en poing et la main effectuant une rotation. L'index est bougé parallèlement à la surface. Ce signal permet aux joueurs de voir qu'un arbitre a vu une faute et est en train, pour le moment, d'appliquer la règle de l'avantage. Ce signe a pour but de réduire la frustration et une possible action de représailles des joueurs.

4.2.3 Départ incorrect

La règle internationale a évolué pour se rapprocher de la règle Française (distinction des fautes des défenseurs et attaquants). Il est donc proposé de rallier la règle internationale.

Wi.17.11.1 Commencer le jeu en avance ou partir avant le signal. (Voir la règle 16.1.1)

Sur un départ : Coup-franc au centre du terrain de jeux pour l'autre équipe.

Sur un entre-deux : Coup-franc pour l'autre équipe.

Sur un coup-franc : Reculer le palet de 3 m (si cela arrive à 5 m de la ligne de but, déplacer alors le palet latéralement jusqu'à l'axe du terrain).

Fr.17.11.1 Commencer le jeu en avance ou partir avant le signal.

Sur un départ : Coup-franc au centre du terrain de jeux pour l'autre équipe.

Sur un entre-deux : Coup-franc pour l'autre équipe.

Sur un coup-franc (faute des défenseurs) : Reculer le palet de 3 m (si cela arrive à 5 m de la ligne de but, déplacer alors le palet latéralement jusqu'à l'axe du terrain). Sur un coup-franc (faute des attaquants) : laisser le palet au même endroit, on reprend le jeu sur un entre deux.

Devient :

17.11.1 Commencer le jeu en avance ou partir avant le signal. (Voir la règle 16.1.1)

Sur un départ : Coup-franc au centre du terrain de jeux pour l'autre équipe.

Sur un entre-deux : Coup-franc pour l'autre équipe.

Sur un coup-franc (faute des défenseurs) :

Reculer le palet de 3 m (si cela arrive à 5 m de la ligne de but, déplacer alors le palet latéralement jusqu'à l'axe du terrain).

Sur un coup-franc (faute des attaquants) : Laisser le palet au même endroit, on reprend le jeu sur un entre deux.

4.3 Proposition de supprimer les clarifications apportées dans les versions Françaises des règles

Les cas suivant restent toujours valides et applicables mais n'ont plus besoin d'être explicites dans les règles ; ce sont des interprétations et des clarifications des règles.

4.3.1 Nota sur la protection buccale

Fr. Nota : La protection buccale est un accessoire non blessant permettant de protéger l'ensemble de la bouche et lié au tuba. Vue de face, l'accessoire doit recouvrir entièrement les lèvres.

La règle internationale ayant évolué pour préciser que la protection buccale doit protéger des blessures, proposition de supprimer cette précision.

La suppression de cette précision pouvant autoriser les protèges dents (type boxe), un avis de la commission médicale semble nécessaire avant d'entériner cette suppression (à discuter en CNHS).

4.3.2 Approbation des matériaux par la CNHS

Wi.3.3.6.1 Matériaux: Une crosse de hockey subaquatique peut être produite à partir de bois ou de plastique ou autre matériau approuvé.

Fr.3.4.6.1 Matériaux: Une crosse de hockey subaquatique peut être produite à partir de bois ou de plastique ou autre matériau approuvé par la CNHS.

La seule précision apportée par la version Fr est relative à l'approbation par la CNHS. Proposition de supprimer cette précision qui est induite par l'autorité compétente pour l'organisation de la compétition.

4.3.3 Gestion des joueurs pénalisés par l'arbitre principal

Wi.4.2.2.7 Autoriser les joueurs pénalisés à rentrer dans l'eau quand les marqueurs/ chronométreurs le lui indiquent (Il pourra déléguer cette autorisation à un autre officiel qualifié).

Fr.4.2.2.7 Autoriser les joueurs pénalisés à rentrer dans l'eau quand les marqueurs/ chronométreurs le lui indiquent

Devient :

4.2.2.7 Autoriser les joueurs pénalisés à rentrer dans l'eau quand les marqueurs/ chronométreurs le lui indiquent (Il pourra déléguer cette autorisation à un autre officiel qualifié).

La règle Française retire la capacité à déléguer. Proposition de supprimer cette spécificité et donc autoriser l'arbitre principal à déléguer si besoin.

4.3.4 Suppression de la précision de la gestion du chronomètre par l'arbitre principal

Fr.4.2.2.9 Demander les arrêts du chronomètre quand cela est nécessaire.

La règle Française précise que l'arbitre principal doit demander les arrêts du chronomètre, toutefois cela est induit par les autres règles (arrêter et redémarrer le match, etc.).

4.3.5 Interprétation du but refusé lorsque le palet touche le haut du but et passe derrière le but

Fr.15.4.3.1 Dans le cas d'un palet passant derrière le but après avoir touché une paroi du BUT, il n'y a pas but (diagramme O).

Proposition de supprimer cette règle car couverte par la 15.4.2.

4.3.6 Jeu dangereux

Fr.17.13.1 On précise que le jeu dangereux sera sanctionné que la faute soit commise sur un partenaire ou un adversaire.

Proposition de supprimer cette règle car couverte par la 17.13.

4.4 Modifications des règles Françaises pour rallier aux règles internationales

4.4.1 Modifications mineures

Lors des modifications des règles, plusieurs modifications mineures ont été entérinées, elles ne sont pas décrites exhaustivement ici mais simplement résumées dans le tableau ci-dessous :

3.2.1	Clarification des styles de maillots de bain
3.3	Réorganisation des sections 3.3.1 à 3.3.7 pour clarification
13.1.26	Corrige « joueur/s » en « joueur »
14.2.3.2	Ajoute « son » pour reprendre le jeu
14.2.5	Supprime la notion « sans interruption »
15.1.2	Ajoute la référence à la règle
15.2.1	Supprime la règle 15.2.1.1 et renumérote les règles 15.2.1.2 à 15.2.1.17
16.3.18	Ajoute « ou le but »
17.8.7	Ajoute une clarification pour l'arrêt et le démarrage du chronomètre pour le tir de pénalité
17.9.3	Ajoute « refusée » pour le redémarrage du jeu après un tir de pénalité

4.4.2 Nombres et zones autorisées pour les assistants

La règle internationale sur les assistants a été modifiée pour passer leur nombre à 4 avec une précision sur leur zone d'intervention.

11.1.4 Durant le jeu, l'équipe est autorisée à disposer de trois (3) personnes au plus, pour l'assister sur le bassin. L'une d'entre elles peut être dans l'eau, sur une ligne de touche et les deux autres dans la zone des remplaçants. Un de ces deux assistants peut sortir de la zone des remplaçants et aller derrière la ligne de but, à tout moment. Si l'équipe décide de n'avoir aucune personne dans l'eau, elle n'a droit qu'à deux (2) personnes dans la zone des remplaçants et derrière les lignes de but.

Fr.11.1.5 L'assistant d'équipe présent dans l'eau doit être équipé d'un bonnet vert permettant de le différencier des joueurs et des arbitres.

Devient :

3.1.4 Durant le jeu, l'équipe est autorisée à disposer de quatre (4) personnes au plus, pour l'assister avec un maximum de deux dans l'eau et deux sur le bord dans leurs zones respectives. Les noms des assistants doivent être déclarés sur la feuille d'engagement.

3.1.4.1 Les assistants peuvent uniquement être dans la zone située entre la zone de remplacement et le mur du bassin. Ils peuvent se rendre sur le mur du fond pendant les temps morts de l'équipe, au début et à la fin de chaque période.

Fr.3.1.4.2 Les assistants d'équipe présents dans l'eau doivent être équipés d'un bonnet vert permettant de les différencier des joueurs et des arbitres.

4.4.3 Numéros de bonnets

La règle internationale n'autorise les bonnets que de 1 à 14, contre 1 à 15 en France (permis pour le signalement par les arbitres à deux mains). Proposition de rallier la règle internationale.

Wi.3.2.2 Les dix (10) joueurs de chaque équipe doivent porter un bonnet, noir (ou bleu foncé) ou blanc, assorti à la couleur des crosses utilisées par l'équipe. Les bonnets doivent avoir un numéro différent pour chaque joueur du groupe du numéro 1 au 14.

Fr.3.2.2 Les dix (10) joueurs de chaque équipe doivent porter un bonnet, noir (ou bleu foncé) ou blanc, assorti à la couleur des crosses utilisées par l'équipe. Les bonnets doivent avoir un numéro différent, compris entre 1 et 15 pour chaque joueur du groupe.

Devient :

3.2.2 Les dix (10) joueurs de chaque équipe doivent porter un bonnet, noir (ou bleu foncé) ou blanc, assorti à la couleur des crosses utilisées par l'équipe. Les bonnets doivent avoir un numéro différent pour chaque joueur du groupe du numéro 1 au 14.

A défaut de modification de la spécificité Française, il est envisageable de demander une évolution des règles internationales sur ce point.

4.4.4 Inspection de l'équipement avant le match

Ajout de la règle demandant / déléguant l'inspection de l'équipement des joueurs par désignation de l'arbitre principal.

4.2.2.8 Désigner les arbitres qualifiés pour inspecter l'équipement personnel et d'équipe de tous les joueurs avant le match.

Cette règle vient en remplacement de la règle 4.3.2.1 s'appliquant aux arbitres aquatiques :

4.3.2.1 Inspecter l'équipement personnel de tous les joueurs et de l'équipe avant le match.

De fait décalage du numéro de la règle Fr.4.2.2.8 (ou suppression, voir chapitre précédent).

4.4.5 Entériner les gestes de l'autre arbitre aquatique

Fr.4.3.2.9 Entériner les gestes de l'autre ou des autres arbitres aquatiques.

Proposition de supprimer cette règle pour rallier les règles internationales.

A l'international, un des autres arbitres va chercher le palet. Le troisième va se positionner pour l'action de remise en jeu.

La suppression de cette règle n'a qu'un faible impact sur l'arbitrage (communication vers l'arbitre principal et les joueurs, qui devons se concentrer sur l'arbitre ayant vu la faute).

4.4.6 Mêlée

La règle et le geste associé à la mêlée n'existe pas à l'international ; ce geste a été créé pour différencier les obstructions, fautes de crosse, etc. du jeu globalement confus et accroché.

Fr.13.1.28 Mêlée

Suite à l'apparition d'une évolution vers un jeu confus, avec beaucoup de présence au fond, sur une petite surface (engendrant quantité de fautes dans la mêlée très difficile à identifier par les arbitres), les arbitres considéreront qu'il s'agit d'une forme d'anti-jeu; torts partagés. Ils arrêtent le jeu pour le faire reprendre sur un entre-deux. Ils expulsent un joueur de chaque équipe pour 2 min, ceux qui sont les plus proches du palet. La sanction est renouvelable si le phénomène persiste. Le signe utilisé est « joindre les deux mains devant le visage pour former une boule avec ses mains »

Proposition de supprimer cette règle pour rallier les règles internationales. Les arbitres ayant toujours la capacité de sanctionner plusieurs joueurs avec le geste le plus approprié et pénaliser les joueurs.

4.4.7 Temps de pénalité (1 minute)

Une différence majeure entre les règles Françaises et Internationales concerne les temps de pénalité.

Le ralliement sur les temps de pénalité (tableau 17.7.1) est à étudier car les interprétations peuvent être ambiguës.

Sur la base des travaux initiés (tableau d'Alexandre FUSTER et Sébastien DOTTE), une proposition sera travaillée post-CNA, idéalement avant la CNHS d'Avril.

Si le temps de pénalité de 1 minute est introduit en France, il faudra supprimer la règle Fr.17.3.1.4 et donc rétablir la pénalité de 5 minutes pour les catégories jeunes.

Les temps de pénalités pour les temps de mi-temps strictement inférieurs à 10 minutes pour les catégories jeunes sont réduits : 2 minutes deviennent 1 minute et 5 minutes deviennent 2 minutes.

4.4.8 Arrêt du temps durant les morts subites

14.2.3.1 Pendant les deux (2) dernières minutes du match, et pendant les deux (2) dernières minutes de la prolongation (Règle 14.2.4), le chronomètre du match sera arrêté durant tous les arrêts de jeu, sauf pour les buts.

Devient :

14.2.3.1 Pendant les deux (2) dernières minutes du match, ou pendant les deux (2) dernières minutes de la prolongation (règle 14.2.4) ou pendant la mort-subite (règle 14.2.5), le chronomètre du match sera arrêté durant tous les arrêts de jeu, sauf pour les buts.

4.4.9 Positions des arbitres aquatiques au départ du jeu

La règle internationale a évolué pour supprimer l'organisation avec deux arbitres aquatiques. Les championnats Français étant fréquemment arbitrés avec deux arbitres aquatiques, une règle Française spécifique est ajoutée pour traiter ce cas.

15.1.4.2 Quand il n'y a que deux arbitres aquatiques, ils seront dans l'eau, au milieu de leur ligne de touche respective. Si le système des trois arbitres aquatiques est utilisé: l'un d'eux sera dans l'eau, au milieu de la ligne de touche, du côté de l'arbitre principal. Les deux autres seront dans l'eau, au niveau de l'intersection de la ligne des 2 mètres et de la ligne des 5 mètres, du côté du but qu'ils surveillent lors du départ du jeu, à l'opposé de l'arbitre principal.

Devient :

15.1.4.2 Un arbitre aquatique doit être dans l'eau au milieu de la ligne de touche du même côté du terrain de jeu que l'arbitre principal, et les deux autres arbitres aquatiques doivent être près de l'intersection entre les lignes de 5m et 2m du côté du but qu'ils surveillent lors du départ du jeu. Ces deux arbitres aquatiques doivent être du côté opposé à l'arbitre principal.

Fr.15.1.4.3 Quand il n'y a que deux arbitres aquatiques, ils seront dans l'eau, au milieu de leur ligne de touche respective ou légèrement décalé vers l'équipe qu'il surveille lors du départ du jeu.

4.4.10 Clarification du départ / arrêt du jeu en utilisant le système sonore

Afin de lever les ambiguïtés entre les différents signaux sonores émis (table de marque et klaxon), une règle a été créée au niveau international pour considérer le premier signal émis. Il est donc proposé d'adopter cette même règle en France.

15.1.8 Le signal pour démarrer le jeu est le premier signal émis par le système sonore utilisé pour le match.

4.4.11 Gestion du temps pendant les tirs de pénalité

17.8.7 Pendant l'exécution d'un tir de pénalité, le chronomètre du jeu, et les chronomètres des temps de pénalités sont arrêtés. Une fois le but marqué ou défendu avec succès, le chronomètre du jeu, et les chronomètres des temps de pénalités sont remis en marche par l'arbitre principal.

Devient :

17.8.7 Une fois qu'un tir de pénalité est signalé, l'arbitre principal arrête tous les chronomètres – temps de jeu et temps de pénalité. Une fois que le tir de pénalité est terminé (but marqué ou défendu) tous les chronomètres, de jeu et de pénalité, sont relancés lorsque le départ du jeu est signalé par l'arbitre principal tel que décrit dans la règle 15.1.1.

4.5 Mentionner que certaines règles issues de l'international ne sont que des recommandations en France

Afin de réduire les spécificités Françaises dans les volumes 1 et 2, il est proposé de laisser les règles internationales et simplement de préciser en en-tête de chapitre que les règles indiquées ne sont que des recommandations en France.

Par exemple, la couleur et forme identiques des maillots de bain, ou le marquage du numéro de joueurs sur les bras et jambes.

4.5.1 Identification de l'équipe (§3.2)

Wi.3.2.1 Tous les joueurs d'une équipe doivent porter une tenue de bain identique, de même forme en termes de couleur et de motif, en une ou deux pièces et/ou lycra et/ou t-shirt, qui peut avoir une impression de leur drapeau ou pays. Chaque équipe doit avoir deux ensembles de vêtements de bain identiques, l'un de couleur claire (lorsque l'équipe utilise des crosses blanches) et une couleur sombre (quand l'équipe utilise des crosses noires), et les deux ensembles doivent obtenir l'approbation du directeur du tournoi avant l'arrivée à la compétition.

Fr.3.2.1 L'article Wi.3.2.1 est une recommandation.

Wi.3.2.2 Les dix (10) joueurs de chaque équipe doivent porter un bonnet, noir (ou bleu foncé) ou blanc, assorti à la couleur des crosses utilisées par l'équipe. Les bonnets doivent avoir un numéro différent pour chaque joueur du groupe du numéro 1 au 14.

Fr.3.2.2 Les dix (10) joueurs de chaque équipe doivent porter un bonnet, noir (ou bleu foncé) ou blanc, assorti à la couleur des crosses utilisées par l'équipe. Les bonnets doivent avoir un numéro différent, compris entre 1 et 15 pour chaque joueur du groupe.

Wi.3.2.3 Pour aider à l'identification des joueurs, les joueurs doivent marquer leur numéro de leur bonnet sur le haut de leurs deux bras et le haut de leurs deux jambes. Les numéros doivent avoir une taille minimum de 75mm (~3 pouces) et ils devront avoir une couleur en contraste avec celle de la peau.

3.2.4 Le Capitaine de chaque équipe devra porter la lettre "C" sur chaque bras au-dessus du numéro. La taille de cette lettre sera identique à la taille du numéro. De même, le vice-capitaine devra porter les lettres "VC".

Devient :

Pour la France, les articles 3.2.1 et 3.2.3 sont des recommandations.

3.2.1 Tous les joueurs d'une équipe doivent porter une tenue de bain identique, de même forme en termes de couleur et de motif, en une ou deux pièces et/ou lycra et/ou t-shirt, qui peut avoir une impression de leur drapeau ou pays. Chaque équipe doit avoir deux ensembles de vêtements de bain identiques, l'un de couleur claire (lorsque l'équipe utilise des crosses blanches) et une couleur sombre (quand l'équipe utilise

des crosses noires), et les deux ensembles doivent obtenir l'approbation du directeur du tournoi avant l'arrivée à la compétition.

3.2.2 Les dix (10) joueurs de chaque équipe doivent porter un bonnet, noir (ou bleu foncé) ou blanc, assorti à la couleur des crosses utilisées par l'équipe. Les bonnets doivent avoir un numéro différent pour chaque joueur du groupe du numéro 1 au 14.

3.2.3 Pour aider à l'identification des joueurs, les joueurs doivent marquer leur numéro de leur bonnet sur le haut de leurs deux bras et le haut de leurs deux jambes. Les numéros doivent avoir une taille minimum de 75mm (~3 pouces) et ils devront avoir une couleur en contraste avec celle de la peau.

3.2.4 Le Capitaine de chaque équipe devra porter la lettre "C" sur chaque bras au-dessus du numéro. La taille de cette lettre sera identique à la taille du numéro. De même, le vice-capitaine devra porter les lettres "VC".

4.6 Autres corrections

4.6.1 Grille D1 manche 2

La grille de rencontres pour la manche 2 de D1 présente dans l'actuel volume 1 diffère de celle utilisée et présente dans les feuilles de match.

Corriger la règle pour se conformer à la grille utilisée, dans le futur volume 0.

4.6.2 Clubs d'entreprise

Bien que supprimé de la règle en 2017 (annexe F), il subsiste quelques références aux clubs d'entreprise dans les articles Fr.1.9.2, Fr.3.1 et Table des matières.

Suppression de ces références dans ces articles, dorénavant présents dans le volume 0 sous les références 2.6.4 et 2.8.2.

4.6.3 Modification des règles

Création du chapitre 5 sur le modèle d'organisation de la CMAS adapté à l'organisation de la CNHS.

Création des articles suivants :

5.1 Les amendements aux règles peuvent être proposés à tout moment à la CNHS et au collège concerné (CNA, CNC, CNI). Les amendements sont étudiés par le collège compétant lors d'une des réunions annuelles puis présentés lors de la réunion de CNHS suivante.

5.2 Si l'amendement est validé par la majorité lors d'un vote de la CNHS, l'amendement sera intégré aux règles du hockey subaquatique. Ensuite, les règles seront publiées sur le site Web de la CNHS.

5 Gestion du CNA

Le coordinateur du CNA souhaite plus d'implication des membres du CNA, sur leurs rôles et notamment sur le traitement des actions.

Il sera fait des relances régulières sur les actions du CNA par le coordinateur du CNA.

ORGANIGRAMME DU CNA	
Coordinateur du CNA	Alexandre FUSTER
Gestion des arbitres	Christophe FORLAY
Formation	Patrick BENOIT Assisté de Julie VINCENT
Supports de formations et d'examen	Julie VINCENT Assisté de Alexandre DAVION et Guillaume CHOISNARD
Remboursements	Sébastien LE PAGE
Règles de jeu	Sébastien DOTTE
Règles internationales	Sébastien DOTTE
Coordination des arbitres internationaux et relations équipes de France	Sébastien LE PAGE
Communication	Alexandre DAVION et Nelly ESTIER

En gras, le bureau du CNA.

Une adresse mail a été créée pour la gestion des arbitres (envoi des convocations, questions sur les attributions) : cna.arbitrage.hockeysub@gmail.com.

Une adresse mail a été créée pour la formation des arbitres (envoi des convocations, questions sur les formations) : cna.formation.hockeysub@gmail.com.

Pour le prochain CNA, chaque responsable de poste doit rédiger une fiche de poste (1 page max.) afin de communiquer à l'extérieur du CNA et de capitaliser les activités.

@ Membres du CNA : Rédiger les fiches de son poste idéalement avant la fin juin 2020.

5.1 Contacts et liste de diffusion

Le compte rendu du CNA doit être diffusé : aux membres du CNA, aux RRA, au coordinateur du CNC, aux présidents de région et au bureau de la CNHS. Il est également mis en ligne sur le site de la CNHS.

Les deux tableaux suivants présentent la liste des membres du CNA et des RRA. Les éléments surlignés en vert sont les éléments modifiés à mettre à jour sur le site de la CNHS.

5.1.1 Membres du CNA

Le CNA reste en attente de proposition de candidature notamment venant des régions actuellement non représentées.

CNA	PRENOM NOM	ADRESSE	TELEPHONE(S)	MAIL
CNA	Nelly ESTIER	4, rue H.- Platier 35130 La Guerche-de-Bretagne	02 99 96 36 46 06 25 51 14 10	nellyestier@live.fr
CNA	Sébastien DOTTE	11 chemin du Sablonat 33480 Castelnau de Médoc	06 15 43 43 35	s.dotte@free.fr

CNA	PRENOM NOM	ADRESSE	TELEPHONE(S)	MAIL
CNA	Thomas de TREBONS	109 rue du Corail 83260 La Crau	06 35 02 12 80	tom@hockeysub.com
CNA	Alexandre FUSTER	93 rue André Theuriet 63000 Clermont Ferrand	06 59 51 30 46	alexandre.fuster@gmail.com
CNA	Patrick BENOIT	10bis rue Cantaranne 33170 Gradignan	06 69 13 56 06	benoit.ptk@gmail.com
CNA	Christophe FORLAY	17 rue Pablo Picasso 63000 Clermont Ferrand	06 65 59 19 90	forlay.christophe@orange.fr
CNA	Alexandre DAVION	71 Grande Rue 77163 Dammartin sur Tigeaux	06 16 76 85 69	alexandre.davion@free.fr
CNA	Sébastien LE PAGE	18 rue Charles de Gaulle 77320 Chevru	06 75 00 21 33	sebastien_le_page@hotmail.fr
CNA	Julie VINCENT	57 boulevard Poniatowski 75012 PARIS	06 75 54 69 56	juvincent.jv@orange.fr
CNA	Guillaume CHOISNARD	1 square las cases 78150 LE CHESNAY	06 62 47 75 87	guillaume.choisnard@hilti.com

5.1.2 Responsables Régionaux de l'Arbitrage

COMITE	PRENOM NOM	ADRESSE	TELEPHONE(S)	MAIL
NA	Rémy HONORE	99 bis rue des Gonthières 17140 LAGORD	06 61 03 42 42 06 09 52 65 13	rhonore@saretec.fr landstory2002@hotmail.com
BPL	Nelly ESTIER	4, rue H.- Platier 35130 La Guerche-de- Bretagne	02 99 96 36 46 06 25 51 14 10	nellyestier@live.fr
PACA	Bruno DELORME	280 Carraire du sauviou 83140 Six fours les plages	06 03 03 19 42	brunodelorme0603@orange.fr
EST	François MIRISKY			miriskyfrancois@yahoo.fr
IDF	Julie VINCENT	57 boulevard Poniatowski 75012 PARIS	06 75 54 69 56	rra@crhs-idf-ffessm.fr
PM	Martine URRUTIGOITY	2 bd des Alouettes 31320 Castanet Tolosan	05 61 27 92 24 06 89 51 78 11	martine.urrutigoity@orange.fr
HDF	Laurent DUMONT	5 rue Le Marché 80800 FOUILLOY	06 10 27 00 97	laurent.dumont19@wanadoo.fr
LPN	Pas de RRA			
AURA	Bernard DEBRION	73 rue du docteur Hospital 63100 Clermont Ferrand	06 75 23 25 47	b.debrion@free.fr

@ S. DOTTE : Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.

6 Communication du CNA

Prendre contact avec MoreSport pour voir les possibilités d'utiliser leurs canaux de diffusion (Facebook, etc.), avec un modèle de communication à faire.

@ A. DAVION : Contacter MoreSport pour discuter des possibilités d'utiliser leurs canaux de communication pour diffuser des informations du CNA.

Créer une adresse mail pour à la communication du CNA : cna.communication.hockeysub@gmail.com.

@ A. DAVION : Créer l'adresse mail dédiée à la communication du CNA et communiquer le compte à A. Davion et N. Estier.

7 Organisation du prochain CNA

Le prochain CNA sera organisé par le comité BPL, si possible les 16 et 17 janvier ou 23 et 24 janvier 2021.

Après avoir épuisé l'ordre du jour la réunion se termine le dimanche 26 janvier 2020 à 13h30.

Annexe A – Proposition de la CRHS IDF



Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques

French Underwater Federation

COMMISSION REGIONALE DE HOCKEY SUBAQUATIQUE

Le 21 février 2017,

A l'attention du Collège National des Arbitres

Objet : Demande de mise en place d'une gratification pour les arbitres nationaux.

Monsieur,

Depuis plusieurs années nous sommes confrontés à un manque d'arbitres sur plusieurs Championnat de France. La mise en place des quotas d'arbitrage a eu un effet positif sur ce problème, mais en jouant sur la contrainte. La décision d'obliger à arbitrer une Manche de D1N en est une autre. Elle risque par ailleurs de voir disparaître les arbitres qui officient actuellement et qui n'ont pas d'équipe en Championnat de France.

De plus, la demande croissante d'une présence d'arbitre lors des rassemblements des différents collectifs France organise un siphonage des quotas en défaveur des organisations de Championnats de France.

Considérant que la contrainte a ses limites dans une pratique de sport tel que le nôtre, il semble intéressant d'étudier la mise en place de la gratification qui donne un sentiment plus positif.

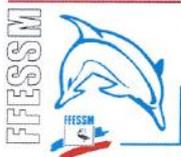
Je propose le système suivant :

- Versement d'un montant de 50 euros pour chaque arbitrage en Championnat de France en dehors des remboursements classiques de frais.
- Versement d'un montant de 30 euros pour chaque participation à un stage d'un collectif France.



 **iledeFrance**

COMITE REGIONAL ILE-DE-FRANCE
60 RUE DE ROMAINVILLE 75019 PARIS- TEL. 01 44 52 73 20 - INTERNET : www.ffessm-cif.fr



Le financement de cette mesure est assuré par une augmentation des droits d'inscription aux championnats de France. Actuellement, les droits d'inscriptions ne sont pas d'un montant très élevé.

Je propose que soit portée une augmentation de 50 euros par équipes sur l'ensemble des Championnats.

Sachant que :

Pour un Championnat à 12 équipes il est nécessaire d'avoir 9 arbitres et 1 commissaire.

Pour un Championnat à 22 équipes il est nécessaire d'avoir 18 arbitres et 1 commissaire.

Pour un Championnat à 24 équipes il est nécessaire d'avoir 18 arbitres et 1 commissaire.

Il restera un excédent sur le montant supplémentaire perçu qui servira à gratifier les arbitres présent sur les stages. Sur une saison équivalente à la saison 2015-2016 cela représente un excédent de :

D1N M1 : -50 euros

D1N M2 + D2F : +100 euros

D1N M3 : +250 euros

D2N : +150 euros

D3N + D3F : +100 euros

Benjamin/cadet : +250 euros

Minime/Junior : +450 euros

Coupe des Régions/Master : -50 euros

Bilan global dégageant une marge pour les stages : 1200 euros.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pascal BLANC
Président

